
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	Séance du mardi 24 janvier 2017 L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 19 janvier 2017, s'est réuni sous la présidence de Bruno BICHON
<u>Présents :</u> 8	<u>Sont présents:</u> Bruno BICHON, Sylvain MIGUEL, Michel MANE, Marc TOURNISSA, Xavier PRADIER, Marie-Anne SIMIAN, Serge NOAN, Alice BONNET
<u>Votants:</u> 9	<u>Représentés:</u> Didier VIAL représenté par Serge NOAN
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u> Jean-Luc PAGLIA
	<u>Secrétaire de séance:</u> Sylvain MIGUEL

Objet: Modification demande subvention DETR - Salle culturelle à usages multiples - DE 2017 001

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 15 décembre 2016 un nouveau plan de financement concernant la Salle culturelle à usages multiples avait été voté.

Or, suite à de nouvelles dispositions en matière de subvention il est préférable de modifier certains critères.

Monsieur le Maire propose donc un nouveau plan de financement.

Le montant des travaux est estimé à 450 000 euros hors taxes, le plan de financement est établi comme suit :

TEPCV :	64 859 € (14.41%)
Conseil Régional FRAT :	135 001 € (30%)
État (DETR) :	160 140 € (35.59%)
Autofinancement	90 000,00 € (20%)

TOTAL : 450 000 €

Vu le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement prévus par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une étude d'impact (en annexe) portant sur les derniers exercices. Grâce aux excédents de fonctionnement reportés depuis quelques années:

En 2015 : 271 994.63 €
En 2016: 324 151.96 €

Monsieur le Maire constate que la Commune peut supporter l'autofinancement présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de demander les suivantes subventions:

A l'Etat, au titre de la DETR, d'un montant de 160 140€

DONNE à Monsieur le Maire tout pouvoir pour mener à bien cette opération.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Objet: Modification demande de subvention TEPCV 2 - Ancienne Mairie - DE 2017 002

Le Maire expose qu'il conviendrait de modifier le plan de financement pour la rénovation énergétique de l'ancienne Mairie qui avait été voté le 29 septembre 2016 -DE_2016_049, puis modifié le 15 décembre 2016.

Le Plan de financement serait le suivant :

Coût Total : 193 000 € H.T.

TEPCV 2 : 100 260 € H.T.

Autofinancement : 91 740 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le nouveau plan de financement proposé ci-dessus ;

SOLLICITE auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, une subvention au titre du TEPCV 2.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et engager toutes les démarches pour mener à bien cette opération.

Résultat du vote : Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Objet: Ouverture de crédits d'investissement - DE 2017 003

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le C.G.C.T., dans son article L1612-1 prévoit la possibilité jusqu'à l'adoption du budget d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à bénéficier de ces dispositions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et après en avoir délibéré.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de 2017 et jusqu'à l'intervention du budget de cet exercice, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget communal 2016.

Précise que cette autorisation est ainsi répartie :

Chapitre 21 : 20 000,00 €

Résultat du vote : Adoptée Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0